

ANNEXE 1

« **Le droit à l'éducation concerne tous les enfants aussi est-il important que les enfants handicapés** reçoivent une éducation adaptée en fonction de leur handicap afin de leur communiquer les connaissances dont ils auront plus tard besoin et de favoriser leur apprentissage à la vie sociale et professionnelle. (...) Au niveau de l'enseignement primaire il peut être placé dans une classe d'intégration scolaire (CLIS) ou dans une classe spécialisée pour déficients intellectuels moyens (DIM) fonctionnant avec un instituteur spécialisé et des effectifs réduits. (...) Il faut noter que ces classes spécialisées sont situées pour la plupart à Nouméa ou à sa périphérie. »

D'après *L'éducation civique en N. C* Collectif d'auteurs.

Intégrer des handicapés

« Un trottoir, une pente, une bouche d'égout ou un simple panneau sont autant de pièges (...). Une petite pente compactée, entre la route et le trottoir, suffit pour que les handicapés passent. »

Le Monde, 4 juillet 2000

ANNEXE 2

La condition de la femme en Nouvelle Calédonie

« En Nouvelle Calédonie, la situation est diverse selon les habitudes (...) des différentes ethnies qui composent l'archipel.(...) »

Les femmes ont compris l'intérêt de gagner ce peu d'argent qui les rend indépendantes de leur mari ou de pousser leurs filles vers les études pour que ces dernières ne connaissent pas leur sort. (...)

Dans les sociétés traditionnelles, la seule carte qu'elles puissent jouer est celle de la maternité. Devenue mère d'un enfant qui scelle définitivement l'alliance entre deux familles, elle peut s'affirmer. (...)

Les femmes ont longtemps été exclues de la vie politique. (...) Il a fallu attendre 1999 pour voir une élue kanak siéger au congrès. »

L'éducation civique en Nelle Calédonie. Collectif d'auteurs.

La loi sur la parité s'impose .

« Les prochaines élections municipales seront les toutes premières à devoir mettre en pratique la loi sur la parité hommes/femmes. (...) Les conseils municipaux étant (...) composés d'un nombre impair d'élus, (...) la différence entre le nombre de candidats masculins et féminins n'excèdent pas 1. (...)

Quant aux communes de moins de 3 500 habitants, si la loi n'impose rien, elle n'empêche pas non plus la galanterie. »

L'éducation civique en Nelle Calédonie. Collectif d'auteurs.

L'égalité dans les mots pas dans les faits

« Si leur nombre augmente, le tableau du travail au féminin n'est pas rose pour autant (...): inégalités des chances de grimper dans la hiérarchie, inégalités des salaires, inégalités d'accès à l'emploi face aux hommes. »

« Sur l'ensemble de la Nouvelle Calédonie, les femmes occupent (...) essentiellement des postes dans le tertiaire(...): enseignement, administration, assistantes de secrétariat, assistantes commerciales, de gestion... (...) »

Dans l'action sociale (psychologues, éducatrices, assistantes sociales) et la santé (médecins, pharmaciennes, sage-femmes, infirmières), 74 % des mouvements d'embauches concernent des femmes.(...) Par contre on les compte sur les doigts d'une main (...) sur des secteurs d'activités traditionnellement réservés aux hommes comme l'agriculture (...) ou encore la mine. »

« D'un point de vue d'un chef d'entreprise, le premier obstacle à l'embauche d'une femme jeune et diplômée, repose sur la maternité ». (...) Quand elle fait un enfant, une femme doit s'interrompre quelques mois. Cela gêne la continuité de l'entreprise ». F. Perronnet, secrétaire général de la Fédération patronale.

« C'est un faux problème, au contraire une femme épanouie par la maternité est encore plus disponible et plus dynamique ». Françoise Boisne, de l'Agence pour l'emploi.

« La loi (13 juillet 1983) a beau être claire, (...) l'égalité des salaires n'est pas encore une réalité en Nouvelle Calédonie. »

Exemples :

	Salaires hommes en F CFP	Salaires femmes en F CFP
Cadre ingénieur	457 495	334 498
Employé qualifié	207 409	172 637
stagiaires	49 861	33 169

ANNEXE 3

DPASS : **ENFANCE MALTRAITÉE : n° de téléphone 05.44.44 (appel gratuit)**

« **L'enfant maltraité** est celui qui est **victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes** ayant des conséquences graves sur le développement physique et psychologique »

Définition d'un groupe de travail de l'observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS).

« Un enfant maltraité est un enfant victime de mauvais traitements sur le plan physique infligés par un proche :

- coups entraînant des plaies, hématomes, fractures, lésions
- abus sexuels
- négligences au niveau de la nutrition, de l'hygiène, des soins médicaux

Un enfant maltraité est aussi un enfant en souffrance sur le plan affectif, intellectuel et moral, victime de l'indifférence ou de la cruauté de ses proches.

(...) **En juillet 2000, on recensait pour la province Sud :**

- 242 enfants placés en famille d'accueil ou en foyer
- 167 enfants suivis en mesure éducative à domicile

« **Le 26 janvier 1990, sur l'initiative de François Mitterrand, Président de la République, (...) la France a signé (...) la Convention Internationale des droits de l'enfant.** Son engagement l'oblige à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que les droits des enfants soient respectés. (...) »

L'éducation civique en Nlle Calédonie. Collectif d'auteurs.

ANNEXE 4

« Première cigarette, première ivresse : l'adolescence est le temps des expériences.
Il est indispensable pour les adultes de mettre en garde un adolescent contre les dangers qu'il peut encourir. »

« **Le tabac est un produit licite. Sa production et sa vente sont réglementée.**

Le tabac est une plante cultivée dans le monde entier. Après séchage, les feuilles sont mises à fermenter.

Le tabac augmente la pression artérielle, accélère le rythme cardiaque et détériore les artères.

1 cancer sur 4 est associé au tabac.

60 000 décès par an dont 95 % chez les hommes sont dus au tabac. »

« **L'alcool est un produit licite. Sa production et sa vente sont réglementées.**

Il est interdit de vendre ou d'offrir à des mineurs de moins de 16 ans des boissons alcoolisées dans les magasins.

La loi du 10 janvier 1991 interdit la publicité dans la presse pour la jeunesse. »

« **Le cannabis est le premier produit illicite consommé dans notre société.**

C'est une plante qui se présente sous trois formes : l'herbe, le haschich et l'huile.

Un usage nocif de cannabis peut favoriser la survenue de troubles psychiques.

(Difficultés scolaires [...], hallucinations [...], forte anxiété[...]) »

L'ecstasy, une drogue illicite.

« L'ecstasy se présente sous la forme de comprimés de couleurs et de formes variées ornées d'un motif.

L'ecstasy provoque tout d'abord une légère anxiété, une augmentation de la tension artérielle, une accélération du rythme cardiaque et la contraction des muscles de la mâchoire. »

« **L'usage de ces produits** procure un plaisir ou un soulagement immédiat contrôlé ou non. Mais chaque consommation ne présente pas les mêmes dangers.

Les distinctions de comportement :

- l'usage est une consommation de drogues qui n'entraîne ni complications pour la santé ni troubles du comportement ayant des conséquences nocives pour les autres.
- L'usage nocif ou à problème est une consommation susceptible de provoquer des dommages physiques, affectifs, psychologiques ou sociaux pour le consommateur et pour son environnement.
- La dépendance est installée quand on ne peut plus se passer de consommer, sous peine de souffrances physiques et/ou psychiques. »

« Drogues Savoir plus risquer moins » CFES

Le kava est un produit licite. Sa production et sa vente ne sont pas réglementées.

Le kava un membre de la famille des pipéracées, est une plante cultivée. Ses principales composantes créent une sensation de calme et de quiétude. Mais on ne connaît pas encore très bien les effets de cette drogue sur la chimie du cerveau.

ANNEXE 5

Le Sida

« Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) est un virus qui désorganise et détruit progressivement le système de défense de l'organisme.

Une personne atteinte par l'infection à VIH peut ne présenter aucun symptôme pendant une période qui varie d'un individu à l'autre.

Le syndrome d'immunodéficience acquise (sida) est la forme la plus avancée et la plus grave de l'infection à VIH. Elle se caractérise par certains cancers, des troubles neurologiques...

Aujourd'hui, des tests de dépistage permettent de détecter la présence du VIH dès le 15^e jour après une situation à risque (...).

Le virus se transmet

- par voie sexuelle lors de rapports sexuels non protégés (par un préservatif)
- par voie sanguine en cas d'utilisation de seringues usagées
- par transmission de la mère à l'enfant pendant la grossesse »

Source : Institut National de prévention et d'éducation pour la santé

La tuberculose

Qu'est-ce que la tuberculose ?

La tuberculose est une maladie infectieuse due à un microbe appelé « Bacille de Koch ».

Le Bacille de Koch se développe dans les poumons mais il peut aussi attaquer d'autres organes. Il détruit les poumons et y provoque des cavernes (trous).

La tuberculose est encore très fréquente en Nouvelle Calédonie.

Savez-vous comment la tuberculose est transmise ?

Elle est transmise par voie aérienne, quand une personne infectée tousse ou éternue et que de minuscules gouttelettes sont respirées par une personne se trouvant à proximité, ou tout simplement le prêt d'un mouchoir souillé même légèrement peut transmettre le microbe.

Un tuberculeux est déclaré lorsque ces symptômes apparaissent :

- un manque d'appétit
- un amaigrissement important
- une toux depuis plus de 15 jours
- la présence de sang dans les crachats
- des sueurs nocturnes
- une fatigue constante

Parmi toutes les personnes ayant le microbe elles, certaines ne développent jamais la maladie et vivent sans aucun des symptômes.

Comment éviter d'attraper cette maladie ?

Dès notre plus jeune âge nous sommes vaccinés par le BCG contre la tuberculose.

Tous les ans, nous devons effectuer un contrôle pour savoir si ce vaccin est toujours efficace. Plus on grandit, plus on est résistant on a donc moins de chance d'attraper la tuberculose.